

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 20. — Cl. 2.

N° 846.471

Étui à cigarettes muni d'un briquet incorporé.

M. Hermann LORANT résidant en France (Seine).

Demandé le 23 novembre 1938, à 14^h 38^m, à Paris.

Délivré le 5 juin 1939. — Publié le 18 septembre 1939.

(Demande de brevet déposée en Autriche le 24 novembre 1937. — Déclaration du déposant.)

On connaît déjà des étuis pour fumeurs dans lesquels on a prévu, outre l'emplacement pour les cigarettes ou les cigares, un briquet incorporé. On connaît aussi de tels
5 étuis dans lesquels l'ouverture provoque automatiquement l'allumage du briquet. Enfin, on connaît aussi des étuis de ce genre où le briquet n'entre en action qu'après que le couvercle de l'étui ait fait une partie de
10 son mouvement tendant à l'ouverture de l'étui. C'est aussi le cas de l'étui selon la présente invention, toutefois la mise en action du briquet y est provoquée par le mouvement d'un chargeur qui présente les
15 cigarettes, en même temps que le couvercle s'ouvre.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple indicatif, une forme d'exécution de l'objet de l'invention. La fig. 1 montre, en
20 perspective, l'aspect d'un étui selon la présente invention, tandis que les fig. 2 à 5 montrent le dispositif, toujours en perspective, qui actionne le briquet.

Dans l'exemple donné, les cigarettes se
25 trouvent dans un chargeur situé dans l'étui et pouvant glisser, lorsqu'on le pousse, de telle sorte qu'il soulève le couvercle de l'étui jusqu'à ce qu'il se forme une fente entre ce couvercle et la paroi antérieure
30 de l'étui; le couvercle se dresse d'une façon oblique, de sorte que les extrémités des

cigarettes puissent passer à travers la fente. Il va sans dire que la présente invention peut être aussi appliquée à des étuis à cigarettes, à cigares, etc., de n'importe 35 quel genre, sans que pour cela son cadre soit dépassé.

Dans la fig. 1, *s* indique l'étui à cigarettes; comme il a été dit, l'avancement du chargeur *a* soulève suffisamment le couvercle 40 de l'étui pour que les extrémités des cigarettes soient présentées à travers la fente formée. Un guidage oblique est prévu pour le chargeur sur le couvercle de l'étui.

La pression sur le chargeur peut être 45 exercée en *u*; en cet endroit le corps de l'étui présente une découpe permettant l'action du doigt. Un briquet *v* est prévu latéralement sur l'étui *s*. L'objet de l'exécution peut être exécuté de deux façons: premièrement, de manière que le briquet s'ouvre et s'allume immédiatement (au début 50 de la manœuvre d'ouverture de l'étui); secondement, de manière que le couvercle *g* du briquet ne s'ouvre que lorsque le chargeur ait continué à avancer vers la fente. Les fig. 2 à 5 montrent un dispositif donnant le second des deux effets précités.

La fig. 2 montre le dispositif à l'état de repos. Des ressorts (non représentés), prévus dans l'étui, tirent le chargeur *a* dans 60 le sens de la flèche *b*; ce chargeur reste donc

appliqué contre la paroi postérieure du corps de l'étui. Le chargeur *a* est relié, par l'intermédiaire de la pièce de jonction *c*, au tiroir *d*. L'extrémité droite du tiroir *d* 5 touche la butée *e* d'un levier *f*, de sorte que l'action, mentionnée ci-dessus, des ressorts s'exerce aussi sur le levier *f*. Le côté gauche du levier *f* présente une ouverture, de préférence de forme carrée, dans laquelle 10 entre une languette *h*, fixée obliquement au couvercle *g* du briquet. Grâce à l'action de traction, exercée dans le sens de la flèche, le bord *i* de l'ouverture du levier *f* est appliqué contre l'extrémité gauche de la lan- 15 guette *h* et maintient le couvercle *g* du briquet dans sa position de fermeture. Un ressort *o* est fixé par un bout à la butée *p* du tiroir *d* et par l'autre à la butée *e* du levier *f*.

20 Si on fait glisser le chargeur *a* dans le sens de la flèche *k* (fig. 3), le levier *f* est poussé dans le même sens, grâce à l'intermédiaire de la pièce de jonction *c*, du tiroir *d* et du ressort *o*. Tout d'abord ce mouvement 25 du levier *f* est suffisant pour que le bord *l* de la découpe du levier *f* touche l'extrémité droite de la languette *h*. Le couvercle *g* reste toujours encore dans sa position de fermeture. Si l'on continue à presser dans 30 le sens de la flèche *k*, le ressort à traction *o* se tend jusqu'à ce que la butée *p* touche la surface oblique *q* du levier *f*. Grâce à ceci, l'extrémité gauche du levier *f* et, par conséquent, aussi le couvercle *g*, sont soulevés ou, 35 pour être plus précis, cette seconde pièce est basculée autour du pivot fixe *m*, jusqu'à ce que l'extrémité droite de *h* dépasse la ligne des points morts *n* (fig. 4). Pendant son mouvement, le couvercle *g* actionne, 40 de la façon connue, les autres organes du briquet et provoque la formation d'une flamme. La fig. 5 montre la position des

pièces lorsque le couvercle *g* est en position d'ouverture. Le ressort *o* est de nouveau détendu et la butée *e* du levier *f* arrive à 45 l'extrémité droite du tiroir *d*. Si on cesse la pression sur le chargeur *a*, les ressorts déjà mentionnés mais non représentés, le ramènent vers la position primitive. Le tiroir *d* ramène le levier *f* et celui-ci ramène 50 le couvercle *g* à la position primitive ou de fermeture.

Lors de l'usage de l'étui selon la présente invention, le chargeur *a* est tout d'abord poussé suffisamment (mais pas plus) pour 55 qu'on puisse prélever les cigarettes par la fente produite entre le couvercle et la paroi antérieure de l'étui. Après avoir pris la cigarette, on pousse le chargeur plus loin, dans la même direction, pour mettre en 60 action le briquet.

RÉSUMÉ.

Etui à cigarettes muni d'un briquet incorporé, caractérisé notamment par un ou plusieurs des points suivants : 65

1° L'action du briquet est déclenchée par le mouvement d'un chargeur qui provoque aussi l'ouverture du couvercle et présente les cigarettes ;

2° Le couvercle du briquet et le chargeur 70 sont reliés mécaniquement ;

3° L'allumage du briquet se produit au début du mouvement d'ouverture du couvercle de l'étui ;

4° L'allumage du briquet ne se produit 75 qu'à un stade avancé du mouvement d'ouverture du couvercle de l'étui.

Hermann LORANT.

Par procuration :

M. FRUMKIN.

Fig. 1

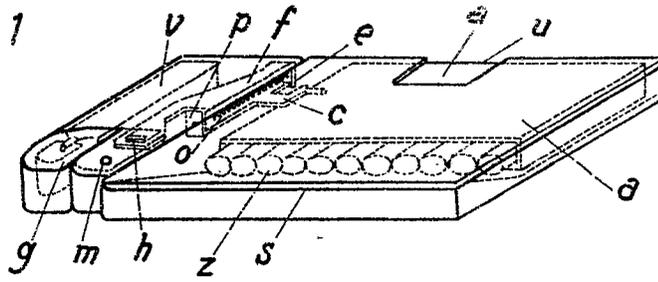


Fig. 2

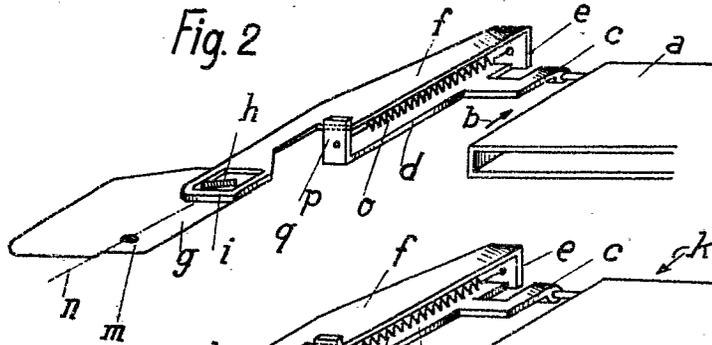


Fig. 3

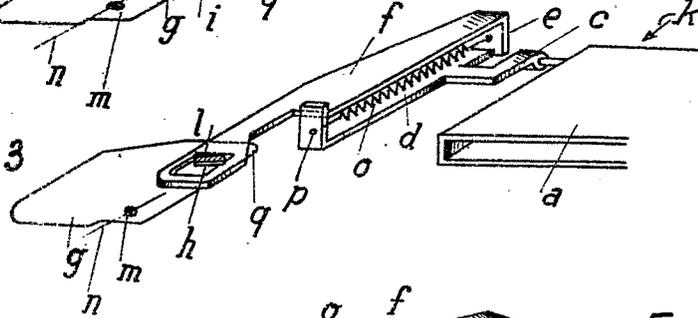


Fig. 4

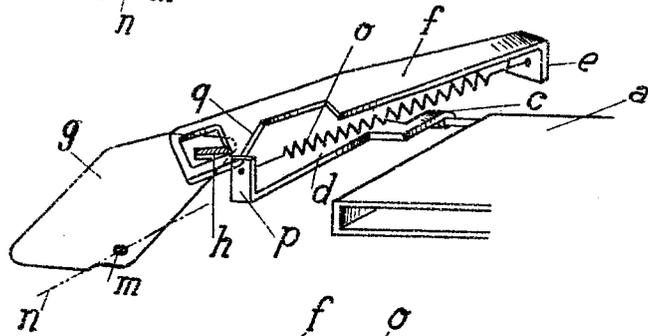


Fig. 5

